

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Définition

Peinture veloutée en phase aqueuse pour tous travaux d'intérieur sur murs et plafonds, blanche et exempte d'odeurs.

Liant

Composés de polymérisation et siloxane pigment: dioxyde de titane rutile

Propriétés

Classidur Aquasil Velours se caractérise par:

- une très forte opacité
- une adhérence parfaite directement sur plâtre cartonné et sur anciennes peintures
- une grande facilité d'application
- lessivable (résistance à l'abrasion humide - classe 1 selon EN 13.300)
- une remarquable blancheur
- une absence d'odeurs
- une absence de tension

Rapport PILF (Prüfinstitut Lacke und Farben)

Résiste aux produits de décontamination utilisés dans les hôpitaux, les cliniques et les cabinets médicaux.

Domaine d'emploi

Murs et plafonds en général – peut être appliqué directement sur le plâtre cartonné ainsi que sur tout support cohérent. Sur des surfaces souillées, il est recommandé d'utiliser *Classidur Aquaclassic Velours*.

CARACTÉRISTIQUES À LA LIVRAISON

Viscosité:	consistante, voir recommandations de dilution
Teinte:	blanc
Odeur:	négligeable
Stockage (20°C):	12 mois en bidons bien fermés à l'abri du gel et de la chaleur.
Emballages:	1l - 5l - 12,5l - 20 kg
COV:	2004/42/CE A/a 30 g/l (2010) max. 30 g/l env. 4 g/l
Class. AFNOR:	famille 1, cl. 7b2

RÉSULTATS DES MESURES

Aspect:	velouté 11% (angle de 60°)
Densité:	1,40 (valeur moyenne)
Extrait sec:	61% (valeur moyenne)

Séchage à 20°C et 65% d'humidité relative:

- hors poussière après environ 1 heure;
- sec au toucher après environ 3 heures;
- recouvrable après environ 6 heures.

Une température basse et un taux d'humidité élevé ralentissent le séchage.

Pouvoir opacifiant: classe 3 pour 12 m²/l

Perméabilité à la vapeur d'eau: classe 2 (moyenne) selon ISO 1062-1

Résistance à l'abrasion humide: classe 2 selon EN 13.300

APPLICATION

Etat du support

Le support doit être cohérent et sec; isoler au préalable les taches d'eau, de nicotine, etc avec *Classidur Universal Primer Xtrem epoxy*.

Mode d'application

Pinceau, rouleau, pistolet.

Dilution

1^{ère} couche 10-15% et 2^{ème} couche 0-5%

- En rénovation:
1-2x *Classidur Aquasil Velours* dilution: 0-5%
- Sur supports minéraux bruts (plâtre, carreaux de plâtre...):
1x *Classidur Aquasil Mat* dilution: 20-30%
1x *Classidur Aquasil Velours* dilution: 0-5%

ou

1x Fond d'impression

2x *Classidur Aquasil Velours* dilution 0-5%

Airless

Peut être appliqué sans dilution avec des machines Airless possédant un débit théorique supérieur ou égal à 3 l/min.

Buse:	0,015 -0,019 inch
Pression:	150-180 bars
Filtre:	60 mesh

Nettoyage des ustensiles

Directement après emploi avec de l'eau.

Teintage

Avec *ClassiMix* ou colorants universels jusqu'à 5% (sous réserve).

Température minimale d'application

+ 8°C (température du support)

Rendement

Env. 8 - 10 m²/kg (10 - 12 m²/l) selon la nature et l'absorption du support.

Système d'application

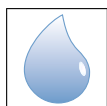
- Sur plâtre cartonné:
1-2x *Classidur Aquasil Velours*

Remarques:

- bien aérer la pièce pendant l'application et le séchage,
- ne pas jeter les résidus à l'égout,
- éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée,
- les aliments non emballés sont à déplacer durant l'application et le séchage.

Veuillez consulter la fiche de sécurité sur www.claessens.com

La présente fiche technique propose des informations sur nos produits et a été établie au mieux de nos connaissances. Elle correspond aux connaissances les plus récentes en matière de technique et d'expériences du fabricant. Toutefois, compte tenu de la multitude des supports et des conditions liées aux produits, l'acheteur/l'utilisateur reste tenu de vérifier, sous sa propre responsabilité et selon les règles de l'art et du métier, que les matériaux présentés sont adaptés à l'utilisation envisagée. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée pour la mise en œuvre et les propriétés mentionnées dans la présente notice. Les informations sont fournies à titre indicatif et ne créent pas de droits particuliers ou d'obligations principales ou accessoires particulières dans le cadre du contrat de vente. Toute nouvelle notice annule et remplace le présent document. La dernière version de ce document se trouve sur www.claessens.com



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

VERNIS CLAESENS SA
Avenue du Silo 6
CH-1020 Renens
Tel. +41 21 637 1717
www.claessens.com



A SWISS COMPANY



Classidur Aquasil Velours -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Classidur Aquasil Velours

Code du produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés : Peinture satinée pour murs et plafonds intérieurs

Usages déconseillés : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autres que celles identifiées ci dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : VERNIS CLAESENS SA.

Adresse : Route du silo 6.CH-1020 .Renens.Suisse.

Téléphone : +41 (0)21 637 17 17. Fax : +41 (0)21 637 17 29.

reach@claessens.com

www.claessens.com

Poison centre: France +33 140 05 48 48. Deutschland +49 551 19240. Italia +39 06 305 4343. Nederland +31 30 274 88 88.

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +41 (0)44 251 51 51.

Société/Organisme : centre toxicologique Zurich.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Étiquetage additionnel :

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient MELANGE DE: 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO.CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P271 Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Classidur Aquasil Velours -

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
CAS: 84133-50-6 ALCOOLS, C12-14 SECONDAIRE, ETHOXYLES	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319	Xi Xi;R36		1 <= x % < 2.5
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	Xn,N Xn;R22 Xi;R38-R41-R43 N;R50		0 <= x % < 1
CAS: 55965-84-9 EC: 611-341-5 MELANGE DE: 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3- ONE [NO.CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 3, H331 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	T,N T;R23/24/25 C;R34 Xi;R43 N;R50/53	[1]	0 <= x % < 1

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

Classidur Aquasil Velours -

- dioxyde de carbone (CO2)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Pays Bas / MAC-waarde (SER, 4 mei 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
55965-84-9	0.05 mg/m3	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Classidur Aquasil Velours -

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non précisé.

Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

- oxyde d'azote (NO)

- dioxyde d'azote (NO2)

Classidur Aquasil Velours -

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

MELANGE DE: 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO.CE 247-500-7];
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg
Espèce : Lapin

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

ALCOOLS, C12-14 SECONDAIRE, ETHOXYLES (CAS: 84133-50-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 2000 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

MELANGE DE: 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO.CE 247-500-7];
2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

ALCOOLS, C12-14 SECONDAIRE, ETHOXYLES (CAS: 84133-50-6)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Classidur Aquasil Velours -

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

08 01 11 * déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des COV présents dans les vernis, peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE) :

La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 5 g/l.

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie IIa) prêt à l'emploi sont de 75 g/l maximum en 2007 et de 30 g/l maximum en 2010.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

- Nomenclature des installations classées (Version 33.1 (Mars 2014)) :

N° ICPE	Désignation de la rubrique
1135	Ammoniac (fabrication industrielle de l')

Régime Rayon

Classidur Aquasil Velours -

1136	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. supérieure ou égale à 200 t	AS	6
	2. inférieure à 200 t	A	3
	Ammoniac (emploi ou stockage de l')		
	A - Stockage		
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. en récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg		
	a) supérieure ou égale à 200 t	AS	6
	b) supérieure ou égale à 150 kg, mais inférieure à 200 t	A	3
	2. en récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 50 kg		
a) supérieure ou égale à 200 t	AS	6	
b) supérieure ou égale à 5 t, mais inférieure à 200 t	A	3	
c) supérieure ou égale à 150 kg, mais inférieure à 5 t	DC		
B - Emploi			
La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :			
a) supérieure ou égale à 200 t .	AS	6	
b) supérieure à 1,5 t, mais inférieure à 200 t	A	3	
c) supérieure ou égale à 150 kg, mais inférieure ou égale à 1,5 t	DC		

Régime = A: autorisation ; E: Enregistrement ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

- Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

64-17-5 éthanol, seulement s'il s'agit d'alcools impropres à la consommation (art. 31 de la loi fédérale sur l'alcool)
67-56-1 méthanol (alcool méthylique)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Phrases de risque :

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Phrases de sécurité :

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classidur Aquasil Velours -

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 34	Provoque des brûlures.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).